

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Minatol Ergo 6 extra

Date d'impression: 27.06.2016

Code du produit: 132

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Minatol Ergo 6 extra

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et détergents
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Wetrok AG	
	Headquarter	
Rue:	Steinackerstr. 62	
Lieu:	8302 Kloten, Switzerland	
Téléphone:	+41 (0)43 255 51 51	
e-mail:	chemie@wetrok.ch	
Interlocuteur:	Head Regulatory	Téléphone: +41 (0)43 255 53 50
Internet:	www.wetrok.ch	
Service responsable:	BU Chemicals / Regulatory	
	Mobile + 41 (0)79 657 45 20	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tel. 145 (+41 44 251 51 51) (Tox Info Suisse)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de la directive 1999/45/CE.

Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Mentions de danger:
Peut être corrosif pour les métaux.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique
acide phosphorique 100 %
Fettalkoholalkoxylat
Alcohol C12-15, 8 EO

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05



Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Minatol Ergo 6 extra

Date d'impression: 27.06.2016

Code du produit: 132

Page 2 de 11

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
226-218-8	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique	5 - < 10 %
5329-14-6	Xi - Irritant R36/38-52-53	
016-026-00-0	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H319 H315 H412	
231-633-2	acide phosphorique 100 %	1 - < 5 %
7664-38-2	C - Corrosif R34	
015-011-00-6	Skin Corr. 1B; H314	
	Fettalkoholalkoxylat	1 - < 5 %
34398-01-1		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319	
	Alcohol C12-15, 8 EO	1 - < 5 %
68131-39-5	Xn - Nocif, Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R22-41-50	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1; H302 H318 H400	
200-659-6	méthanol	0.1 - < 1 %
67-56-1	F - Facilement inflammable, T - Toxique R11-23/24/25-39/23/24/25	
603-001-00-X	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT SE 1; H225 H331 H311 H301 H370 **	

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Minatol Ergo 6 extra

Date d'impression: 27.06.2016

Code du produit: 132

Page 3 de 11

Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Appeler un médecin en cas de malaise.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu jusqu'à présent. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Peut déclencher une réaction allergique. En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Minatol Ergo 6 extra

Date d'impression: 27.06.2016

Code du produit: 132

Page 4 de 11

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Préventions des incendies et explosion

Le produit n'est pas: Combustible.

Le produit n'est pas: Explosif.

Information supplémentaire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Protéger des radiations solaires directes. À conserver au frais et au sec. Température de stockage conseillée : à température ambiante

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Base, Agent oxydant

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température minimale de stockage: 15°C

Température maximale de stockage: 25°C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de lavage et détergents

Réservé aux utilisateurs professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs limites d'exposition (VME/VLE)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
7664-38-2	Acide phosphorique	-	1		VME 8 h	
		-	2		VLE courte durée	
67-56-1	Méthanol	200	260		VME 8 h	
		800	1040		VLE courte durée	

Valeurs biologiques tolérables (VBT)

N° CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-56-1	Méthanol	Méthanol	30 mg/l	U	c, b

Conseils supplémentaires

Valeurs limites d'exposition: Aucune donnée disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Minatol Ergo 6 extra

Date d'impression: 27.06.2016

Code du produit: 132

Page 5 de 11

manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Recommandation:

Matériau approprié: Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants 0.7 mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants 0.5 mm Temps de pénétration (durée maximale de port) 30 min

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Porter les gants de protection homologués DIN EN 374

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	rouge
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur: 0.0-1.0

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible

Point d'éclair: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: 1.110 - 1.120 g/cm³ ASTM D 7777

Hydrosolubilité: complètement miscible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Minatol Ergo 6 extra

Date d'impression: 27.06.2016

Code du produit: 132

Page 6 de 11

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

9.2. Autres informations

Teneur en solide:

non déterminé

aucune/aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Base, Peroxide, Agent oxydant. Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter: gel. Protéger du rayonnement solaire.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Base, Agent oxydant, Peroxide. Peut être corrosif pour les métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Minatol Ergo 6 extra

Date d'impression: 27.06.2016

Code du produit: 132

Page 7 de 11

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique				
	par voie orale	DL50	3160 mg/kg	Rat	
7664-38-2	acide phosphorique 100 %				
	par voie orale	DL50	2600 mg/kg	Rat	
34398-01-1	Fettalkoholalkoxylat				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
68131-39-5	Alcohol C12-15, 8 EO				
	par voie orale	ATE	500 mg/kg		
67-56-1	méthanol				
	par voie orale	ATE	100 mg/kg		
	dermique	ATE	300 mg/kg		
	par inhalation vapeur	ATE	3 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	0.5 mg/l		

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Minatol Ergo 6 extra

Date d'impression: 27.06.2016

Code du produit: 132

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	70,3 mg/l	96 h	Pimephales promelas	
7664-38-2	acide phosphorique 100 %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	138 mg/l	96 h	Gambusia affinis	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus.	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	>100 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
	Toxicité pour les algues	NOEC	100 mg/l	72 d	Desmodesmus subspicatus.	

12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.4. Mobilité dans le sol

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP] Méthode de calcul. Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets-Produit

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses
Le déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU:

UN3264

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Minatol Ergo 6 extra

Date d'impression: 27.06.2016

Code du produit: 132

Page 9 de 11

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Acide phosphorique 1-5 %, acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C1

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

5 L

Catégorie de transport:

3

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E1

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU:

UN3264

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Acide phosphorique 1-5 %, acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

223, 274

Quantité limitée (LQ):

5 L

EmS:

F-A, S-B

Autres informations utiles (Transport maritime)

E1

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Minatol Ergo 6 extra

Date d'impression: 27.06.2016

Code du produit: 132

Page 10 de 11

Information supplémentaire

À observer: Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents, 850/2004/EC, 1107/2009/EC, 649/2012/EC.

Prescriptions nationales

Teneur en COV (OCOV): 0.325 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,4,6,7,8,10,11,12,13,14,15.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

- 11 Facilement inflammable.
- 22 Nocif en cas d'ingestion.
- 23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 34 Provoque des brûlures.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- 52 Nocif pour les organismes aquatiques.
- 53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.
- H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Minatol Ergo 6 extra

Date d'impression: 27.06.2016

Code du produit: 132

Page 11 de 11

manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)